

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

Benoit MONDIET

✓ Certified by  yousign

Signé le 02-05-2025
par Benoit MONDIET

FRANCOIS YANNICK HEULOT

✓ Certified by  yousign

Signé le 04-05-2025
par FRANCOIS YANNICK HEULOT

Bilan Actif

		31/03/2025	31/12/2024
	Règlement ANC 2022-06	Brut Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)		
	Frais d'établissement (II)		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
	Frais de développement		
	Concessions brevets droits similaires		
	Fonds commercial		
	Autres immobilisations incorporelles		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Terrains		
ACTIF CIRCULANT	Constructions		
	Installations tech.,mat. et outillage indus.		
	Autres immobilisations corporelles		984,53
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)		
	Participations évaluées selon mise en équival.		
	Autres participations		336,00
	Créances rattachées à des participations		
	Autres titres immobilisés		
	Prêts		
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières		
	Total de l'actif immobilisé (III)		1 320,53
	STOCKS ET EN-COURS		
	Matières premières, approvisionnements		
	En-cours de production de biens		
	En-cours de production de services		
	Produits finis		
	Marchandises		
	Avances et Acomptes versés sur commandes		
	CREANCES (2)		
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés		
	Autres créances		8 533,84
	Charges constatées d'avance		412,87
	Capital souscrit appelé, non versé		
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
	DISPONIBILITES	125 636,18	125 636,18
	Total de l'actif circulant (IV)	125 636,18	151 688,38
	Frais d'émission des emprunts (V)		
	Primes de remboursement des emprunts (VI)		
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)		
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	125 636,18	153 008,91

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

	Règlement ANC 2022-06	31/03/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	8 000,00	8 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	800,00	800,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	127 037,70	188 793,71
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(11 706,78)	(61 756,01)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	124 130,92	135 837,70
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		5 987,73
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 918,00
	Dettes fiscales et sociales		9 265,48
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 505,26	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 505,26	17 171,21
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	125 636,18	153 008,91
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(11 706,78)	(61 756,01)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 505,26	17 171,21
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

Règlement ANC 2022-06

31/03/2025

31/12/2024

France

Exportation

3 mois

12 mois

Ventes de marchandises

Production vendue (Biens)

Production vendue (Services et Travaux)

Montant net du chiffre d'affaires

Production stockée

Production immobilisée

Subventions

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits

(829,24)

2,32

8,77

Total des produits d'exploitation

(826,92)

8,77

Achats de marchandises

Variation de stock

Achats de matières et autres approvisionnements

Variation de stock

Autres achats et charges externes (1)

8 041,78

22 905,22

Impôts, taxes et versements assimilés

1 181,18

1 118,38

Salaires

27 948,36

Cotisations sociales

12 523,92

Dotations aux amortissements et aux dépréciations :

Sur immobilisations : dotations aux amortissements

155,29

621,16

Sur immobilisations : dotations aux dépréciations

Sur actif circulant : dotations aux dépréciations

Dotations aux provisions

Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées

829,24

Autres charges

0,37

7,74

Total des charges d'exploitation

10 207,86

65 124,78

RESULTAT D'EXPLOITATION

(11 034,78)

(65 116,01)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

3 264,80

6 406,02

- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/03/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(11 034,78)	(65 116,01)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			3 360,00
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières		(336,00)	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des produits financiers		(336,00)	3 360,00
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		336,00	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières		336,00	
	RESULTAT FINANCIER		(672,00)	3 360,00
	RESULTAT COURANT avant impôts		(11 706,78)	(61 756,01)
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
	RESULTAT EXCEPTIONNEL			
	Participation des salariés aux résultats			
	Impôts sur les bénéfices			
	Total des produits		(1 162,92)	3 368,77
	Total des charges		10 543,86	65 124,78
	RESULTAT DE L'EXERCICE		(11 706,78)	(61 756,01)

(2) dont produits concernant les entités liées

(3) dont intérêts concernant les entités liées

Dispense Annexe Comptable

L'annexe comptable n'a plus à être établie :

- Lorsque l'entité est une personne physique éligible au Régime Simplifié d'Imposition.
- Lorsque l'entité (sauf holding) ne dépasse pas au titre du dernier exercice clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants :

- Total du bilan	450 000 €
- Chiffre d'affaires	900 000 €
- Nombre de salariés	10

(Décret 2023-1394 du 30/12/2023 pris en application de l'ordonnance 2023-1142 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales)